

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 188

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,  
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,  
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,  
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry  
et Mme Voynet

à l'amendement n° 15 de M. Vannier

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« représentants des »

les mots :

« membres des organisations syndicales représentatives des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de « *représentants des enseignants* » apparaît trop floue. Les auteurs du sous-amendement proposent que soit précisé dans les textes qu'il s'agit de membres des organisations syndicales représentatives des enseignants.